



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 04 JUILLET 2018**

Accusé de réception en préfecture  
066-216600882-20180704-2018-044-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2018  
Date de réception préfecture : 09/07/2018

**Date de convocation :**  
29/06/2018

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le quatre juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Xavier BERAGUAS (à Naïma METLAINE), Patrice RIU (à Claude AYMERICH), Géraldine MIR (à Raphaël LOPEZ), Cédric SANCHEZ (à Françoise CRISTOFOL), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Sylvia OLIVE (à William BURGHOFFER) pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE.

Mr Philippe PIQUÉ a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/44 : DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL SUR FACTURE EAU**

Le Maire expose 2 situations exceptionnelles suite aux courriers reçus demandant un dégrèvement exceptionnel sur fuite visible.

Le règlement du service de l'Eau et de l'Assainissement prévoit un dégrèvement sur les factures d'eau dès lors qu'une fuite n'est pas visible. Dans ce cas le pétitionnaire doit prouver sur facture d'un professionnel la réparation de cette fuite.

En ce qui concerne le premier courrier, il s'agit d'une fuite visible sur chauffe-eau, le pétitionnaire est une personne âgée de 86 ans qui a été hospitalisée à cette période. Les justificatifs de la réparation et de l'hospitalisation ont été fournis.

Pour le second courrier, il s'agit d'une fuite visible sur un toilette, la personne est locataire, elle est placée sous curatelle et à en charge son fils gravement malade. Les justificatifs de la réparation et la mise sous curatelle ont été fournis.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** le dégrèvement exceptionnel sur les factures d'eau des deux pétitionnaires cités dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes en lien avec cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 04 juillet 2018

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**